



Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

Alimentation

Les enjeux liés à l'alimentation en Hauts-de-France

Ces dernières années ont été marquées par une succession de crises révélant les vulnérabilités de notre système alimentaire.

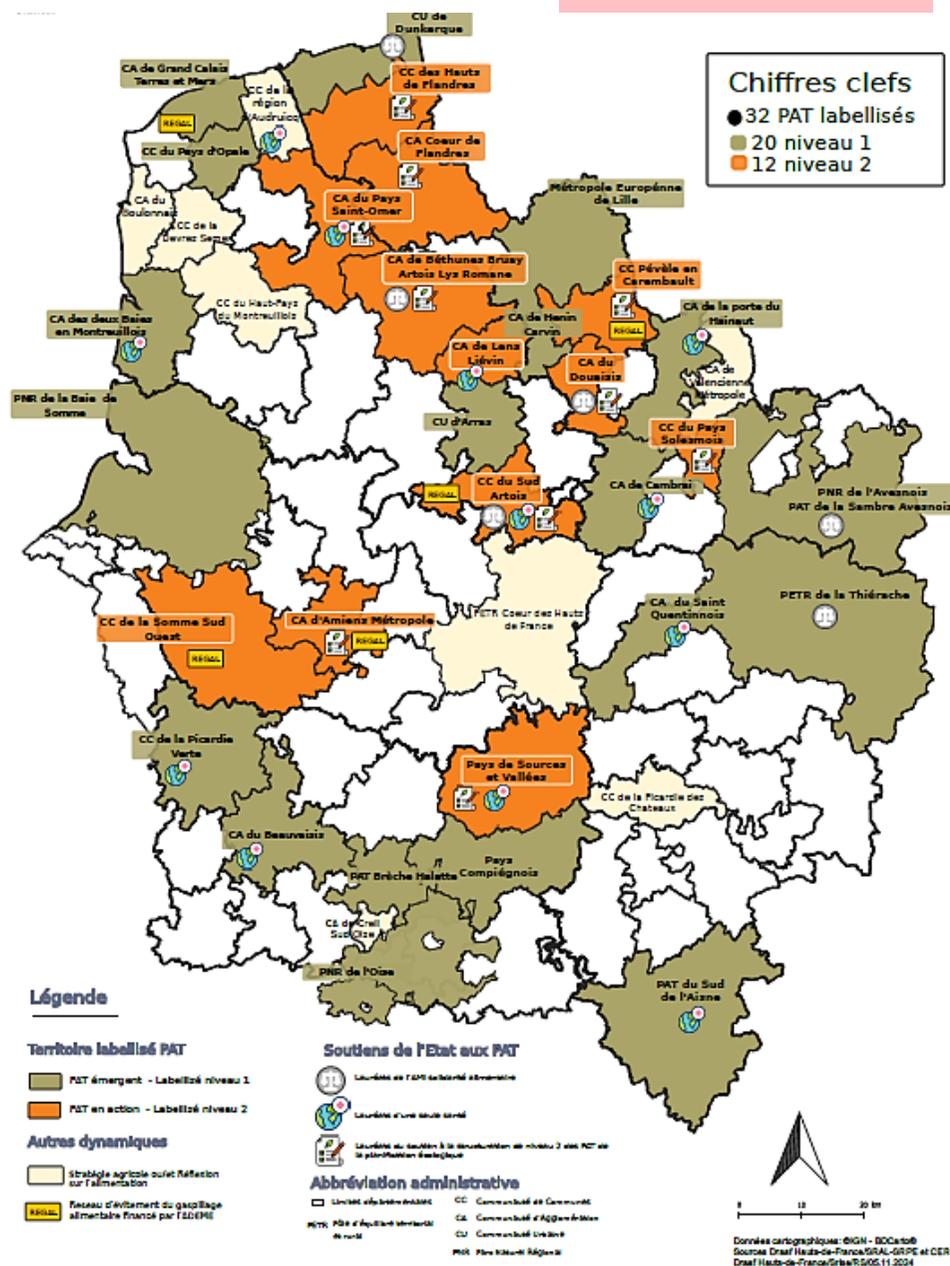
La pandémie de Covid-19 a perturbé les chaînes d'approvisionnement, tandis que la crise en Ukraine a entraîné une hausse significative des coûts des intrants agricoles et une perturbation de l'équilibre des marchés agricoles internationaux. Parallèlement, nous avons observé une augmentation notable du nombre de personnes dépendant de l'aide alimentaire. Ces événements soulèvent des préoccupations majeures quant à la sécurité alimentaire.

De surcroît, la question du revenu des agriculteurs et des accords de libre échange est revenue au centre des débats au début de l'année 2024, avec des manifestations organisées par des agriculteurs.

A ce jour, on compte 32 projets alimentaires territoriaux (PAT) labellisés. Deux habitants sur trois sont couverts par un PAT en Hauts-de-France. Via son accompagnement et la mise en place de réseau régional des PAT porté par le CERDD, l'Etat suit au total 41 territoires dont une partie d'entre eux est susceptible de développer un PAT dans un avenir proche.

Ils abordent les thématiques suivantes : nutrition santé, restauration collective, justice sociale, économie agricole, éducation alimentaire, environnement et patrimoine. On retrouve les thématiques de l'économie agricole, l'éducation alimentaire et la restauration collective en lien avec la loi EGALIM dans presque tous les PAT des Hauts-de-France. Les thématiques justice sociale, santé, environnement sont fortement présentes mais moins systématiques.

Concernant les acteurs, différentes catégories participent à la conception ou la réalisation de ces projets : les services et agences de l'Etat, les collectivités territoriales, le monde associatif et les acteurs économiques. Les structures d'accompagnement sont fortement représentées, comme la chambre d'agriculture, Bio en Hauts de France, APROBIO, tout comme les associations locales.



Rappel du cadre d'action

La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, définitivement votée le 2 octobre 2018 à l'Assemblée nationale, a été promulguée le 1er novembre 2018. Cette loi est issue des États généraux de l'alimentation (EGalim), engagement du Président de la République, qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017.

La loi EGalim fixe des objectifs ambitieux à la restauration collective publique et privée pour **permettre la transition vers une alimentation de qualité et durable**.

La restauration collective dans le cadre de la loi EGalim :

Il s'agit d'un lieu de restauration hors foyer caractérisé par la fourniture de repas à une collectivité de consommateurs réguliers (des convives) à un prix modéré. Cela concerne plusieurs secteurs (scolaire, santé, travail...) et type de convives (enfants, jeunes adultes, adultes).

Les objectifs de cette loi s'inscrivent dans le cadre du [Programme National pour l'alimentation](#) (2019-2023).

Les objectifs de cette loi sont pluriels :

- Tendre vers une alimentation plus qualitative et durable dans l'ensemble des restaurants collectifs ;
- Sensibiliser tous les secteurs concernés à cette question ;
- Travailler sur l'ensemble des mesures de la loi sur l'ensemble de la filière ;
- Faire remonter les informations relatives aux différentes mesures pour en assurer un suivi et un pilotage.

Tous les secteurs sont concernés par la loi EGalim en restauration collective :

- L'ensemble des cantines scolaires : crèches, primaire, secondaire, supérieur ;
- L'ensemble des cantines relevant du secteur médical et médico-social : hôpitaux, cliniques, ehpad, esat, ...
- L'ensemble des cantines du personnel des administrations ;
- Les établissements pénitentiaires.

Concernant **la restauration collective privée des entreprises**,

l'ensemble des mesures entrera en vigueur **dès le 1er janvier 2024**.

C'est la loi Climat et Résilience d'août 2021 qui étend la loi EGalim à ces restaurants.

La loi EGalim comporte 5 grandes mesures visant à tendre vers une alimentation de qualité et durable :

- Des approvisionnements plus durables et de qualité
- Des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire
- Une diversification des sources de protéines
- La fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques
- L'informations des convives

Ces 5 mesures permettent de balayer l'ensemble de la chaîne alimentaire et de impactent l'ensemble de l'organisation du restaurant collectif.

Rappel des leviers d'actions retenus pour la territorialisation de la planification écologique

Levier 35 : lois Egalim / climat et résilience

Définition : le levier vise à suivre le respect de récentes prescriptions législatives (lois Egalim, Climat et Résilience), qui imposent obligatoirement depuis 2022 pour la restauration collective :

- 50% de produits durables et de qualité
- Parmi ces produits, 20% de produits bios

Enjeu : en France, l'Agence Bio évaluait à 4,5% la part de bio en restauration collective.

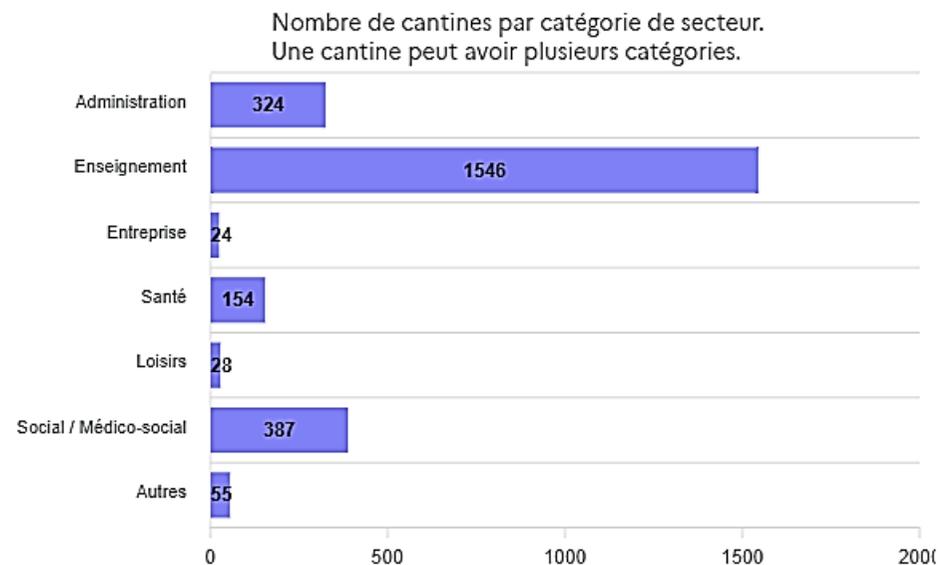
Constat national : la plateforme « Ma Cantine » a vocation à recueillir les données permettant d'évaluer le respect de cette obligation. Malgré un taux de renseignement insuffisant, il semble que, à date, l'obligation ne soit respectée que dans de rares cas (taux de Bio estimé à 13,1% pour 2022 sur les télé-déclarants)

Cible 2030 nationale : 100% de respect des obligations légales dans tous les lieux de restauration collective

Solutions :

Promouvoir l'utilisation de « Ma Cantine »
Renforcer l'accompagnement des cantines : soutien financier, partage de bonnes pratiques, aide au suivi des achats, formation des cuisiniers etc...

Au total, nous avons **2511** cantines sur cette région.



Qualité de produits en 2023

Parmi les 728 diagnostics validés :



Proposition de typologies de projets pour agir

Levier n°35 : Loi Egalim / Climat et résilience

Relocaliser la fabrication de repas

Cette famille de projets regroupe des initiatives qui visent à relocaliser la fabrication de repas sur un territoire, en cuisinant à proximité et avec des produits locaux des repas livrés en liaison chaude. Ces projets permettent de servir en restauration collective des repas cuisinés à proximité à partir de produits locaux.

Relocalisation de la fabrication de repas dans des structures locales et mise en réseau des établissements médicaux sociaux et scolaires



Passage en régie de communes aujourd'hui livrées en liaison froide (à accompagner)

Se regrouper pour agir

Cette famille de projets regroupe des initiatives qui visent à constituer des groupements (de production ou d'achat), pour atteindre une ampleur d'action permettant d'obtenir un impact.

Groupement de commandes pour les communes en gestion concédée permettant d'augmenter la part de bio



Regroupement d'association pour aider les PAT dans les actions « mieux manger » (mutualisation et optimisation des partenariats)



Transformer les usages alimentaires

Cette famille de projets regroupe des initiatives qui visent à instaurer de nouveaux usages au plan collectif.



Programme de développement des menus végétariens



Projets d'investissement de récupération d'inendus alimentaires (autres ex : les Crumblers de la Thiérache - broyeurs à pain)



Valorisation d'inendus auprès d'associations d'aide alimentaire ; projets de transformation / amélioration de la logistique produits frais

Structurer une filière vertueuse

Cette famille de projets regroupe des initiatives qui visent l'émergence de filières économiques vertueuses sur un territoire : production de nouvelles denrées (transformation des usages de production et de consommation) et/ou relocalisation de productions .

Projet de structuration d'une filière légumineuse 100 % bio pour développer les conversions en AB et répondre à la demande à venir de protéines végétales.

Projet d'une unité de transformation et de valorisation des produits agricoles (légumineuses, légumes, viande) à destination de la restauration collective et commerciale

Transformer les pratiques d'études et d'évaluation

Cette famille de projets regroupe des initiatives visant à instaurer de nouvelles approches d'études et de nouvelles méthodes d'évaluation, incluant par exemple des axes d'analyses nouveaux.

Porté par AEAP et CRA : accompagnement des filières alimentaires sous le prisme des ressources en eau à l'horizon 2050



Proposition de typologies de projets pour agir – Enseignements des PAT

Education alimentaire et santé

- En proposant des défis familles à alimentation positive, les foyers sont accompagnés par des professionnels pour obtenir de meilleures connaissances sur les produits, leurs caractéristiques nutritionnelles et progressivement changer leurs comportements (défis coordonnés par le PAT de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin).
- Par le biais d'une camionnette itinérante, le PAT de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest propose des animations gratuites, conviviales et ludiques au grand public, en articulation étroite avec le Contrat local de santé.

Justice sociale

- Dans le cadre d'un dispositif de soutien financier porté par la DRAAF, la DREETS et la commissaire à la lutte contre la pauvreté, la Communauté de communes du Sud Artois a identifié des pratiques en place dans les communes pour lutter contre la précarité alimentaire, dont un projet de cantine intergénérationnelle au sein des établissements scolaires, permettant aux personnes âgées de partager le repas du midi avec des enfants et accéder à une alimentation variée.
- Bio en Hauts-de-France coordonne en lien avec plusieurs PAT le dispositif P.A.N.I.E.R.S qui vise à déployer des paniers de produits bio et locaux à moindre prix pour les personnes en situation de précarité.

Restauration collective

- Afin d'atteindre les objectifs de la loi EGAlim, le PAT de l'Avesnois accompagne les communes et les intercommunalités dans la rédaction de leurs marchés publics et apporte une aide pour trouver des sources d'approvisionnement local et de qualité. Aujourd'hui, près de deux tiers des communes introduisent entre 10% et 20% de produits bio au sein de leurs restaurants collectifs, et une trentaine de communes s'approchent des 10% de produits locaux en vue d'obtenir le label "Ici je mange local" porté par le conseil régional.
- Par le biais d'un accompagnement réalisé par Bio en Hauts-de-France et l'APASP, le PAT du Pays Compiégnois s'intéresse aux opportunités de mutualiser la production de repas par petits groupes de communes afin de réaliser des économies d'échelle et de maîtriser leur approvisionnement vers le bio local et les produits de qualité.

Transition écologique

- Des mesures agro-environnementales et climatiques sont proposées aux agriculteurs par le biais du PAT du Sud de l'Aisne, qui favorise également l'installation de porteurs de projet agricole sous la forme d'un bail rural environnemental afin de promouvoir l'agriculture bio et préserver la ressource en eau.

Circuits-courts

- En constituant des annuaires de producteurs locaux, en favorisant les groupements d'achats et en organisant des marchés locaux, les PAT participent à la promotion et au renforcement des circuits-courts

Filières et projet économique

- Un projet de filière farine est en cours sur le territoire de la Pévèle Carembault. Les liens entre un moulin, des agriculteurs, un semencier, des acteurs économiques de la transformation et la distribution sous l'égide du PAT ont permis de mener un diagnostic, une étude de marché et d'organiser le cadre des échanges entre acteurs. Le lien avec la commande publique permettra également de sécuriser des débouchés
- Au sein de la CA du Douaisis, un projet de filière légumineuse est en émergence. La CA questionne son rôle pour appuyer le développement économique de cette filière, notamment autour des questions de stockage et d'investissement matériel pour les agriculteurs.
- La CC de la Somme Sud-Ouest porte un projet de Marché d'intérêt local mais aussi de cuisine centrale et de légumerie adossée à la cuisine centrale afin de favoriser la vente de produits en circuits courts et d'apporter une solution logistique.

Accompagnement des projets

Parmi les différentes politiques publiques de soutien à l'agriculture et à l'alimentation, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour rôle d'apporter des réponses à l'échelle locale. Ces projets sont le plus souvent portés par des Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) en réunissant les acteurs volontaires des différents maillons du système alimentaire pour rédiger et mener un plan d'actions, voté par les élus, dans le cadre d'une démarche ascendante avec une gouvernance partagée. Les PAT peuvent jouer un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Comme il n'existe pas de cadre contraignant pour la rédaction du plan d'actions, chaque PAT élabore le sien en fonction des caractéristiques et des enjeux de son territoire. Cette liberté permet une adaptation fine des stratégies et des actions.

Soutien de l'Etat

L'ingénierie de l'émergence des PAT en Hauts-de-France est financée tantôt par la DRAAF, tantôt par l'ADEME, via l'appel à projet national annuel du Programme National pour l'Alimentation. Les lauréats bénéficient d'une enveloppe de 100 000€ sur une durée de 2 à 3 ans pour réunir les différents acteurs du système alimentaire, mettre en place un système de gouvernance, réaliser un diagnostic et écrire un plan d'actions. Les lauréats de cet appel à projet bénéficient également de la reconnaissance officielle de niveau 1.

En parallèle de ce soutien annuel, la DRAAF se mobilise à travers différentes modalités pour soutenir les PAT :

- Financement d'un réseau régional des PAT, animé par le CERDD
- Financement d'accompagnement des PAT sur différentes thématiques (détails en annexe 2)
- Financement d'acteurs relais auprès des territoires

En 2021, la mesure 13 du plan de relance a permis de financer les PAT via une enveloppe d'investissement dans les actions opérationnelles d'un montant de 6 millions d'euros en Hauts-de-France.

En 2024, un travail a été mené avec le SGAR via l'ERBM pour renforcer la coordination interPAT à l'échelle du bassin minier sur la thématique de la précarité alimentaire. Ce travail a abouti à l'organisation d'une journée de restitution le 11 septembre 2024 introduite par le préfet de région.

Reconnaissance officielle des PAT

La reconnaissance officielle des PAT permet aux territoires labellisés de :

- Gagner en visibilité via les communications DRAAF et MASAF
- Renforcer leur légitimité et leur crédibilité pour mobiliser les acteurs de leur territoire ainsi que dans leurs demandes de financements
- Être éligible pour certaines demandes de financement dont ceux élaborés par le CLAT
- Bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi technique de la part de la DRAAF et du CERDD dans le cadre du réseau régional des PAT.

Il s'agit d'une politique sur un temps long, qui nécessite un engagement politique fort et pérenne.

Soutien interministériel coordonné de l'Etat via le Comité de Liaison Alimentation et Territoire

Depuis 2023, la DRAAF s'inscrit dans le **Comité de Liaison Alimentation et Territoire** (CLAT), instance régionale de coordination des politiques alimentaires, avec la DREETS, l'ARS et l'ADEME. Sa première orientation est d'ancrer les politiques alimentaires dans les Territoires, au sein des Projets Alimentaires de Territoires, des Contrats Locaux de Santé et des Réseaux d'Évitement du Gaspillage Alimentaire.

L'AMI accès de tous à une alimentation saine, durable et de qualité, financé par la DREETS, la commissaire à la lutte contre la pauvreté et la DRAAF (2022-2024)

Ce dispositif innovant et interministériel a été lancé en 2022. Il a pour objectif de répondre au besoin d'une coordination territoriale et multi partenariale dans la lutte contre la précarité alimentaire au sein des Projets Alimentaires de Territoire.

Pour atteindre cet objectif l'AMI finance un poste de chargé (e) de mission et un accompagnement complet par quatre structures expertes.

La personne recrutée est en charge d'aller à la rencontre des acteurs de l'aide alimentaire pour construire un réseau tout en assurant la mobilisation des bénéficiaires de l'aide alimentaire dans la définition des objectifs du réseau.

Une fois le réseau construit, des actions mutualisées se mettent en place pour répondre aux enjeux suivants : approvisionnement local

et de qualité de l'aide alimentaire, mixité, accès au droit, amélioration des aspects santé de l'aide alimentaire.

L'accompagnement collectif proposé aux chargé(e)s de mission et membres du consortium, vise à les faire monter en compétence sur les thématiques suivantes :

- La cartographie d'acteurs avec le CERDD
- L'ingénierie de la coopération avec Le Germeoir
- La participation des bénéficiaires avec Participation et Fraternité
- Le suivi-évaluation avec Quadrant Conseil

Une des originalités de cet accompagnement est qu'il concerne également les financeurs, qui assistent aux séances d'accompagnement collectif.

A mi-chemin du projet, les lauréats ont démontré différentes manières de créer des réseaux : partir de l'existant puis essaimer, déployer des ambassadeurs ou encore créer un réseau très dense à l'échelle d'une commune.

L'AMI accompagnement collectif de territoires : un incubateur de projets économiques et fonciers pour la transition alimentaire et agricole des Hauts-de-France financé par la DRAAF, l'ADEME et la Région et porté par Bio Hauts-de-France, Terres de liens et le Basic (2023 – 2025)

Cet AMI propose à 8 intercommunalités des Hauts-de-France d'intégrer un accompagnement sur 2 ans alternant des temps collectifs et de l'appui individuel.

Porté par un consortium formé de **Bio en Hauts-de-France**, **Terres de liens** et **le Basic**, cet accompagnement vise à permettre aux territoires de mieux appréhender les enjeux du système alimentaire des Hauts-de-France et la manière dont ils se déclinent sur leur territoire, d'intégrer les recommandations des prospectives alimentaires et agricoles et d'avoir accès et analyser de nombreuses données territorialisées grâce au nouvel outil numérique SISTA (Système d'Information pour les Transitions Alimentaires) créé par le BASIC (coopérative analysant les impacts des modes de production et de consommation sur la société et l'environnement, en particulier dans l'alimentation et l'agriculture).

Il est aussi composé d'un appui individuel à l'ingénierie de projet dans le but de faire émerger :

- Des **projets de filières bio, équitables et territorialisées** (parcours 1)
- Des **stratégies foncières** agricoles cohérentes avec les enjeux locaux de transition (parcours 2)

L'AMI « Mettre en œuvre un système de suivi évaluation de son PAT et prévoir une évaluation d'impact » financé par la DRAAF et l'ADEME, faisant intervenir Quadrant Conseil (2024)

Cet AMI a été lancé début 2024, dans un contexte où une majorité des PAT des Hauts-de-France doit déposer une demande de labellisation de niveau 2. La labellisation de niveau 2 implique la mise en place d'un système d'évaluation.

Les objectifs de cet AMI sont d'accompagner la montée en compétence des PAT sur les notions d'évaluation.

L'accompagnement permettra aussi de coconstruire des indicateurs communs aux PAT et au Comité de Liaison Alimentation et Territoire. L'accompagnement, confié à un prestataire, se déroule entre mars et décembre 2024. Il s'organise autour de rencontres collectives entre les différents lauréats retenus, couplées à des moments d'accompagnement individuel.

Deux parcours sont accessibles aux lauréats :

- Un parcours « cahier des charges » qui vise à se former pour rédiger un cahier des charges d'évaluation, choisir les critères de sélection pour ensuite externaliser l'évaluation du PAT
- Un parcours « théorie du changement » afin de monter en compétence pour mener l'évaluation en interne

Evolution de la reconnaissance officielle des PAT et de leur soutien financier dans le cadre de la planification écologique en 2024

Dans le cadre de la mesure 7 du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions de la planification écologique, le MASAF a lancé le 5 juillet 2024 un nouvel appel à candidatures « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 ».

Ce dispositif, géré par les DRAAF, vise à soutenir les projets alimentaires territoriaux bénéficiant déjà de la reconnaissance officielle de niveau 2 ou ayant déposé une demande de reconnaissance officielle de niveau 2. L'objectif est d'appuyer le financement d'actions opérationnelles. En Hauts-de-France, l'enveloppe octroyée est d'1 millions d'euros pour l'année 2024 et a permis de retenir différentes actions dans 11 territoires.

Le Réseau régional des PAT – porté par le CERDD

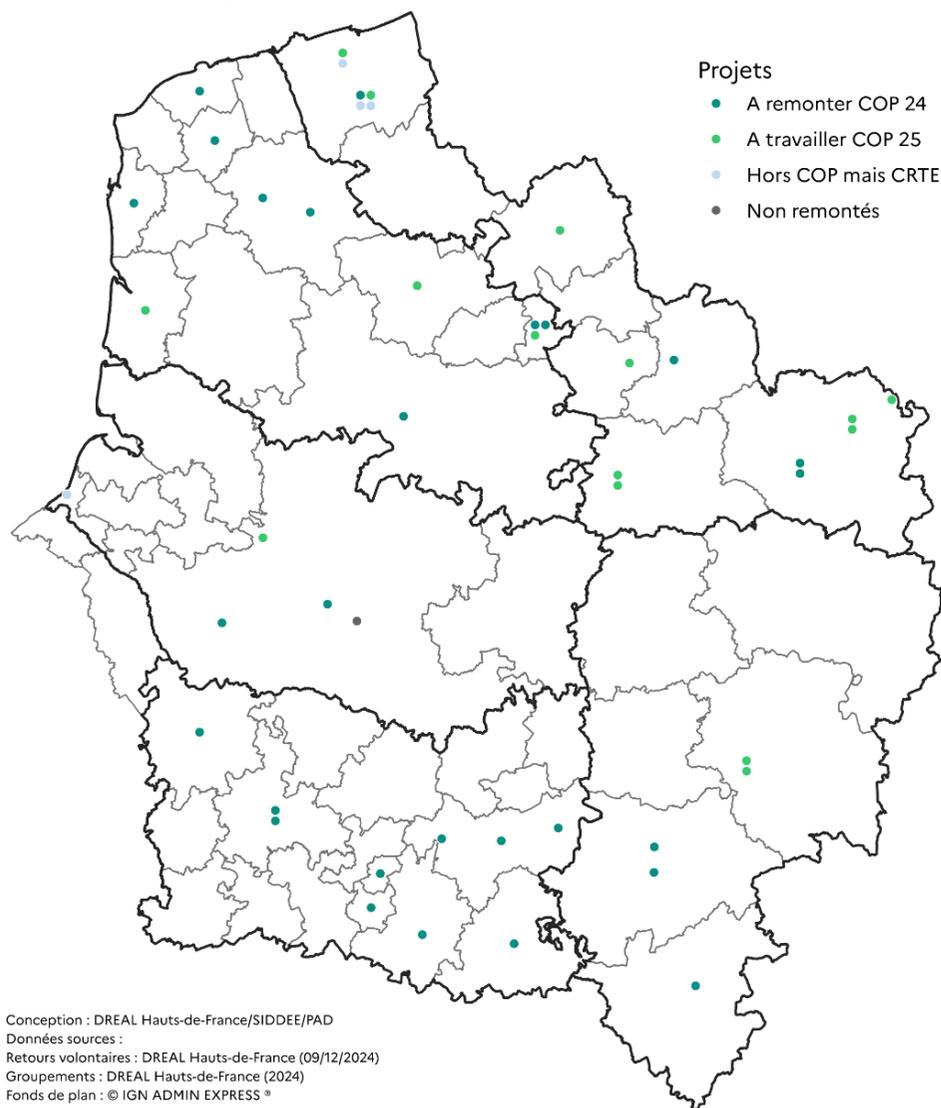
Le CERDD anime le réseau régional des PAT depuis 2019 avec un programme ambitieux pour l'année 2024 :

- Création d'une vidéo pour mieux comprendre les PAT, le métier d'animateur et le rôle des élus
- Deux rencontres thématiques sont organisées au printemps et à l'automne. Ces réunions des animateurs de PAT sont l'ADN du réseau régional, organisées depuis ses débuts.
- Une journée des nouveaux animateurs fin mai

- Une journée des élus le 15 novembre qui a réuni 15 élus
- Un voyage d'étude aux Assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable les 2 et 3 décembre à Montpellier qui sera le deuxième après celui organisé à Nantes en 2022.

En appui de l'animation du réseau, une newsletter gérée par la DRAAF paraît chaque semaine pour informer les animateurs de PAT des financements disponibles, ressources, webinaires et évènement à venir.

Vivier de projets COP



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
Retours volontaires : DREAL Hauts-de-France (09/12/2024)
Groupements : DREAL Hauts-de-France (2024)
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
Date de réalisation : 10/12/2024
Réf. : 24-178-L

Projets déplacés avec la fonction "Déplacement de points" de QGIS afin d'afficher les points superposés.

La remontée des projets COP est à mettre au regard des résultats de l'instruction pour la labellisation de niveau 2 & les crédits attribués via la planification écologique

En septembre 2024, la DRAAF avec l'appui d'un comité pluridisciplinaire, incluant les membres du **Comité de Liaison Alimentation et Territoire** (ARS, ADEME, DREETS, DRAAF), a instruit concomitamment 14 dossiers de candidature pour une reconnaissance de niveau 2 et 13 dossiers dans l'appel à candidature « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux de niveau 2 ».

Le niveau 2 représente l'aboutissement des efforts des territoires et reconnaît à ces PAT un caractère pleinement opérationnel permettant d'accéder également à l'enveloppe financière de la mesure 7 du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions de la planification écologique. Cette instruction a ainsi fait passer le nombre de PAT de niveau 2 en Hauts de France de 3 à 12 et a permis de sélectionner 11 territoires de niveau 2 pour un soutien financier.

Résultat global

Dans le cadre des demandes de labellisation de niveau 2, le montant moyen octroyé est de 80 000€ par territoire pour 2 à 3 ans, sur une enveloppe totale d'un million d'euros.

Les thématiques les mieux traitées par les PAT sont : la restauration collective, l'économie agricole et le gaspillage alimentaire.

Les thématiques traitées de manière inégale par les PAT sont : l'environnement, la nutrition santé et la justice sociale.

Pour aller plus loin, éléments versés au débat

Contribution du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) : Préconisations de la commission section « inégalités », de la commission « formation et orientation tout au long de la vie »

« Combattre les inégalités et la pauvreté en Hauts-de-France : vivre en période d'inflation, se nourrir, se loger, à l'épreuve des transitions et des territoires », septembre 2023

- Définir un cadre de référence pour associer tous les acteurs, sous l'impulsion de l'État et des collectivités locales,
- Doter les PAT de moyens financiers et d'ingénierie pérennes sur tous les territoires et consolider les financements européens,
- Expérimenter, sur deux ou trois territoires des Hauts-de-France porteurs de PAT et avec un engagement de la Région, un droit à l'alimentation sous la forme d'une « sécurité sociale de l'alimentation ».

« De la maternelle à l'entrée dans la vie active : la santé des jeunes en formation, l'affaire de tous », Mai 2023

Concernant l'alimentation

Améliorer, de façon volontariste et substantielle, l'accès à une alimentation saine et équilibrée de la maternelle à l'enseignement supérieur :

- Par une action sur la tarification en restauration scolaire et universitaire pour les publics les plus défavorisés
- En systématisant le recours aux circuits courts et de qualité.




**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE >**
Agir • Mobiliser • Accélérer